

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Grand Besançon Métropole Commune d'Avanne-Aveney

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté URB.20.08.A8 du 8 juin 2020, le Président de Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire d'Avanne-Aveney.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera :

du lundi 30 novembre 2020 au mercredi 6 janvier 2021 inclus.

Le conseil communautaire a, par délibération du 15 octobre 2020 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU d'Avanne-Aveney est engagée en vue de :

- classer en zone UB les parcelles cadastrées section AH n°236, 237 et 238 et adapter par conséquent le périmètre du droit de préemption urbain ;
- créer un emplacement réservé pour la création d'une aire de retournement pour la collecte des déchets dans la rue de la Pommeraie.

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie d'Avanne-Aveney – 9 rue de l'Eglise – 25720 AVANNE-AVENEY – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie d'Avanne-Aveney et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Grand Besançon Métropole – Mme la Présidente
Mission PLUi – Modification simplifiée n°1 du PLU d'Avanne-Aveney
4 rue Gabriel Plançon – 25043 BESANÇON CEDEX.**

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2101>. Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : modification-simplifiee-2101@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Florent SERRETTE – Mission PLUi de Grand Besançon Métropole par téléphone (03 81 61 51 21) ou par courriel (plui@grandbesancon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE